

Peut-être pourrions-nous en arriver à un compromis. Si le ministre nous disait qu'il était au moins prêt à répondre à des questions, même si la Chambre n'était pas en comité plénier, je pense que cela nous satisferait et que nous pourrions reprendre les délibérations normales de la Chambre.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** La Présidence n'a d'autre choix que de demander à tous les députés s'ils sont unanimement d'accord pour permettre au ministre des Finances de prendre la parole maintenant. S'il n'y a pas consentement unanime, je ne puis lui fournir cette occasion. Dans le cas contraire, je le ferai, mais je ne puis imposer de conditions.

**M. Woolliams:** Monsieur l'Orateur, sur le rappel au Règlement, je pense qu'il est clair qu'il a dû y avoir un malentendu de votre part au sujet de ce que nous avons proposé, et je le dis avec tout le respect que je vous dois. Ce que le député de Calgary-Centre et notre critique financier ont dit, c'est que nous sommes prêts à laisser le ministre des Finances parler, mais comme nous ne savons pas ce qu'il va dire et nous sommes très impatients de le savoir, tout comme le pays, j'en suis sûr, nous aimerions pour obtenir notre consentement unanime qu'il consente à une période de questions de 15 minutes. Il n'y a pas de doute que ce qu'il a à dire exigera des éclaircissements. Si le ministre n'y consent pas, alors je suis d'accord avec ce que vous avez dit.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Sauf tout le respect que je dois à tous les députés, surtout à celui qui vient tout juste de parler, je dois d'abord demander si la Chambre consent à l'unanimité à laisser parler le ministre. Si elle y consent et après que le ministre aura obtenu la parole, les députés pourront alors demander s'il y aura une période de questions, à laquelle le ministre pourrait consentir. Je dois cependant auparavant demander si la Chambre consent à l'unanimité à laisser le ministre des Finances parler. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Il n'y a pas consentement unanime.

**M. Paproski:** Monsieur l'Orateur, la seule raison pour laquelle certains députés ont dit «non», c'est que le député de Calgary-Centre avait la parole avant le dîner et l'a cédée...

**Une voix:** Et pourquoi pas?

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Je suis saisi d'un amendement proposé par le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) portant que le bill ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais que le sujet en soit renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, et donnant certaines directives au comité. Abstraction faite des problèmes de procédure assez épineux que posent les

### *Subsides*

directives données aux comités, je me contenterai de signaler à la Chambre que nous étudions actuellement ce bill en vertu d'un ordre spécial qui exige qu'il soit lu pour la deuxième fois, étudié en comité plénier, qu'il en soit fait rapport, lu pour la troisième fois et adopté avant l'ajournement de la Chambre ce soir. L'amendement propose une façon de procéder qui n'est pas prévue dans l'ordre spécial, et c'est uniquement pour cette raison que j'ai le regret de vous dire que je juge l'amendement irrecevable.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Mais c'était une bonne idée.

**M. Andre:** Monsieur l'Orateur, avant de commencer mon exposé, j'aimerais signaler, pour éviter tout malentendu,...

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre, je vous prie. Le député prend-il la parole pour intervenir dans le débat ou pour invoquer le Règlement?

**M. Andre:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour permettre au ministre des Finances de prendre la parole, après quoi il y aurait une période de questions de 15 minutes.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Les députés ont entendu la motion du député de Calgary-Centre qui propose que la Chambre accorde son consentement unanime au ministre des Finances. Est-on d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. Paproski:** Qui a dit «non»?

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** J'ai demandé s'il y avait consentement unanime, et j'ai entendu un «non». Il n'y a donc pas consentement unanime.

**M. Paproski:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

• (2022)

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Si le député demande la parole en invoquant le Règlement pour faire remarquer que certains députés n'ont pas obtenu la parole, je ne pense pas que cela soit conforme à la procédure, de sorte que, je ne permettrai pas au député d'invoquer le Règlement. Si le député demande la parole pour invoquer le Règlement à cause des remarques du député de Calgary-Centre (M. Andre), je veux bien.

**M. Paproski:** Non, monsieur l'Orateur, mais je voudrais seulement vous expliquer qu'avant l'heure du dîner, nous en avons discuté lorsque je vous ai prévenu qu'un problème risquait de se poser à ce sujet. Je savais en fait qu'il y en aurait un. Le ministre désire maintenant faire une brève déclaration. Je n'ai pas d'objection à ce qu'il fasse quelques remarques, pourvu qu'il réponde en même temps à quelques questions.